SEPTEMBRE 2026

MAIRIE DE
MOURMELON-LE-PETIT

INFORMATIONS MUNICIPALES

Afin de recevoir les informations de la commune en avant-première, vous pouvez télécharger sur votre téléphone l'application PANNEAUPOCKET. Cette application est gratuite, anonyme et sans publicité. Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de Mairie.

📢 Travaux à l'école – Modification des accès

À compter du lundi 28 septembre 2026, des travaux de remise en place des grilles et portails de l'école vont être réalisés par l'agent technique communal.

🔴 Dans un premier temps, le côté PRIMAIRE sera en travaux.

➡️ Pendant la durée des travaux, TOUTES les entrées et sorties devront impérativement se faire UNIQUEMENT par le côté MATERNELLE.

Cette organisation concerne :
- l'entrée et la sortie des élèves ;
- le périscolaire ;
- la cantine ;
- et toutes les autres entrées dans l'enceinte de l'école.

⚠️ Cette mesure est indispensable pour assurer la sécurité des enfants et des familles, en raison de la présence d'engins et de matériel, et pour permettre à l'agent technique de travailler en toute sécurité.

📆 La durée des travaux est estimée à environ une semaine, mais pourra être plus courte.

🔄 Lorsque les travaux concerneront le côté maternelle, l'accès se fera uniquement par le côté primaire. Une nouvelle information sera diffusée à ce moment-là.

🙏 Merci à tous de respecter ces consignes pendant la durée des travaux.

... / ...

Mairie- 19 rue du 11 novembre 1918- 51400 Mourmelon-le-Petit
☎ 03.26.66.04.18 ✉ mairie@mourmelonlepetit.fr

Urbanisme

La commission communale de l'urbanisme va prochainement mettre en place des contrôles dans le village afin de lutter contre les installations sauvages (brise-vues, abris de jardin, etc…).

Tout particulier souhaitant faire des travaux sur sa propriété (travaux sur façade, volets, fenêtres, porte de garage, construction, abri de jardin, etc…) doit demander en mairie ou consulter sur **Géoportail urbanisme**, avant tout dépôt de dossier de Permis de Construire ou Déclaration Préalable, le plan de zonage de sa parcelle et le règlement du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la zone des travaux.

Les formulaires en vigueur (Permis de construire, Déclaration Préalable…) sont disponibles sur le site de la commune : http://www.mourmelonlepetit.fr

Lien pour déposer un dossier d'urbanisme sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) : https://gnau.chalons-agglo.fr/gnau/#/

Conformément à l'article 5.2.19 de la zone U du règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU), les clôtures et les occultants non rigides/souples sont interdits en matériau synthétique en front de rue.

Lors du dépôt en mairie d'un dossier d'urbanisme (Déclaration Préalable, Permis de Construire), il est impératif d'attendre la réponse de la mairie avant de commencer les travaux. Dans le cas contraire, nous pourrions être amenés à vous demander de démonter les travaux commencés.

Vacance des locaux d'habitation

La loi de finances pour 2026 prévoit, en son article 108, la fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une unique taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH). Prévue au nouvel article 1406 bis du CGI, cette taxe repose sur l'occupation du logement au 1er janvier de l'année de taxation, occupation qui est obligatoirement déclarée par le propriétaire sur la plateforme de la DGFIP "Gérer Mes Biens Immobiliers" (GMBI).

Le recensement des locaux d'habitation vacants, pour 2027, sera fait par les élus de la commune.

Secrétariat de Mairie

Le secrétariat de Mairie sera exceptionnellement fermé le mercredi 14 octobre 2026 après-midi.

Containers - Collecte des déchets

Comme indiqué sur le calendrier de collecte des déchets, nous vous rappelons que les containers doivent être sortis la veille de la collecte à partir de 19h00 et qu'ils doivent être rentrés le jour de la collecte.

Les containers ne doivent, en aucun cas, être stockés sur le domaine public.

… / …

Tous les emballages métalliques se trient !

Canettes, opercules, bouchons, plaquettes de médicaments vidés …

Tous les emballages métalliques, même les plus petits ou les plus légers, peuvent être recyclés à l'infini. ♻ Alors trions-les dans notre bac jaune !

Le Syvalom, en partenariat avec Châlons Agglo, vous rappelle que **trop d'emballages en acier et en aluminium finissent dans la poubelle des déchets non recyclables** alors qu'ils pourraient avoir une seconde vie en se transformant en trottinettes ou en redevenant canettes ou boîtes de conserve.

⚠ Rappel :

- Pas besoin de vider les capsules de café !
- Bien séparer les emballages entre eux (ex. opercule séparé du pot de yaourt) dans votre bac jaune !



… / …

Mairie- 19 rue du 11 novembre 1918- 51400 Mourmelon-le-Petit
03.26.66.04.18 mairie@mourmelonlepetit.fr

Tests d'audition

La commune vous propose la mise en place de tests d'audition gratuits. Si vous êtes intéressé (e), faîtes-vous connaître en vous inscrivant en mairie. (Voir documents ci-joints).

Halloween

La commune organise un concours de maisons décorées sur le thème d'Halloween. Si vous êtes intéressé (e), merci de vous inscrire en mairie.

Un défilé aura lieu dans les rues du village le samedi 31 octobre 2026. Le parcours du défilé sera communiqué prochainement.

Un apéro dinatoire participatif aura lieu le samedi 31 octobre 2026. Des flyers avec coupon-réponse sont à votre disposition en mairie.

(Voir affiche ci-jointe).

Stationnement – Circulation

Le bâtiment situé à côté de la boulangerie (voir document ci-joint avec photo) est une habitation privée. Il est donc **strictement interdit de stationner devant cet accès**, même pour quelques secondes, avec une voiture, un vélo, une moto ou tout autre moyen de locomotion. Il est également **interdit d'attacher un chien ou tout véhicule à la grille, celle-ci étant privée**.

Rappels :

🚗 **La rue de l'Église** est en **sens unique** entre la rue du 11 Novembre 1918 et la rue du 8 Mai 1945.
La circulation des véhicules est interdite dans le sens rue du 8 Mai 1945 → rue du 11 Novembre 1918.

🚗 **Chemin de la Basse Voie** : La circulation des véhicules est interdite, hormis pour les agriculteurs, chemin de la Basse Voie, dans le sens rue du 8 mai 1945 vers la Voie communale de la Cuve.

Des contrôles vont être faits par la Gendarmerie.

... / ...

Mairie- 19 rue du 11 novembre 1918- 51400 Mourmelon-le-Petit
03.26.66.04.18 mairie@mourmelonlepetit.fr

Numéros d'urgence – A conserver

Pour les situations d'urgence ci-dessous, **contactez directement le service concerné** :

Vous obtiendrez une **réponse plus rapide qu'en passant par la mairie**, qui devra ensuite transmettre votre demande au service compétent.

Ces services sont joignables **24h/24 et 7j/7**.

💧 **Eau potable – SAUR**
Problème d'eau potable :
01 77 78 80 08

🚰 **Assainissement – SUEZ**
Urgence / problème d'assainissement : **09 77 40 11 26**

⚡ **Électricité – ENEDIS**
Panne ou problème sur le réseau électrique : **09 72 67 50 51**

🌐 **Internet**
En cas de panne : **contacter votre opérateur Internet**

🆘 URGENCES – PERSONNES

15 – SAMU
Urgence médicale

17 – POLICE SECOURS
Danger, agression, trouble à l'ordre public

18 – SAPEURS-POMPIERS
Incendie, accident, personne en danger

112 – NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN
Urgences nécessitant une intervention rapide

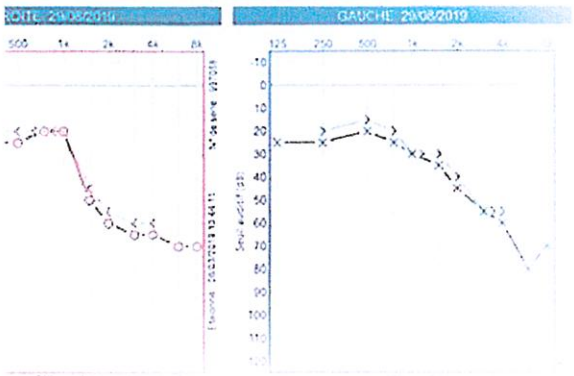
114 – URGENCES POUR LES PERSONNES SOURDES, MALENTENDANTES OU APHASIQUES
Accessible par SMS et autres moyens adaptés

Mairie- 19 rue du 11 novembre 1918- 51400 Mourmelon-le-Petit
☎ 03.26.66.04.18 ✉ mairie@mourmelonlepetit.fr

La mairie de Mourmelon-le-Petit vous propose la mise en place :

de tests d'auditions

Si vous êtes intéressé, faites-vous connaitre en vous inscrivant à la mairie.



Tests réalisés par un professionnel AUDITION MAX



100% SANTE en cas d'appareillage

- Suivis et réglages compris illimités
- Garantie 4 ans
- 1 mois d'essai offert

AUDITION MAX

TEL : 03.26.03.94.52

100% SANTE

PROFITEZ DE VOS AIDES AUDITIVES POUR

0€ *

PRISE EN CHARGE 100% SECURITE SOCIALE / MUTUELLE / CMU (CSS)

*0 euros de reste à charge sur les appareils auditifs de classe I pour tous les assurés de complémentaire responsable ou complémentaire santé solidaire

- Suivis et réglages compris illimités
- Garantie 4 ans
- 1 mois d'essai offert

SILVERA Cécilia
Audioprothésiste D.E.
auditionmaxreims@gmail.com
03.26.03.94.52

AUDITION MAX
113 rue de Vesle -51100 REIMS



Comment y accéder?
TRAM: LIGNE A et B
Arrêt: VESLE
PARKING PUBLIC
Parking BUIRETTE 24, rue Buirette
51100 REIMS

HALLOWEEN

SOIRÉE DU 31 OCTOBRE

VENEZ FRISSONNER, VOUS AMUSER ET PARTAGER UNE SOIRÉE INOUBLIABLE !

APÉRO DÎNATOIRE PARTICIPATIF

DÉFILÉ

DÉFILÉ DANS LES RUES
ET RÉCOLTE DE BONBONS



DÉPART POUR LE DÉFILÉ
À 17H00
À LA SALLE DES FÊTES ASSOCIATIVE DE MOURMELON LE PETIT

Chacun apporte quelque chose à partager : salé ou sucré !

La mairie offrira un verre de cocktail.

À LA FIN DU JEU D'ÉNIGME
les enfants pourront **partager les bonbons du coffre !**



APÉRO DINATOIRE

Ambiance musicale **HALLOWEEN**
à partir de 18H30 garantie !



NOUS COMPTONS SUR CHACUN POUR apporter quelque chose **de salé** ou **de sucré**, **Ou les deux !**

REMISE DE PRIX
CONCOURS DÉCO DE MAISON
(inscription en contactant la mairie)

COSTUMES, BONNE HUMEUR ET ESPRIT D'HALLOWEEN OBLIGATOIRES !

COUPON À RETOURNER À LA MAIRIE
AVANT LE 20 OCTOBRE

Nom de la famille : .....

Nombre de personnes présentes : ..... personnes

Nous apporterons :

☐ Salé ☐ Sucré ☐ Les deux

Précision (facultatif) : .....

.....

Coupon à déposer directement à la mairie.

🚨 RAPPEL–STATIONNEMENT INTERDIT CÔTÉ BOULANGERIE

Alerte du 10/09/2026 à 09:54

Comme indiqué sur la photo ci-jointe, le bâtiment situé à côté de la boulangerie est **une habitation privée**.

⛔ Il est donc **strictement interdit de stationner devant cet accès**, même pour quelques secondes, avec une voiture, un vélo, une moto ou tout autre moyen de locomotion.

Il est également **interdit d'attacher un chien ou tout véhicule à la grille**, celle-ci étant **privée**.

🐕 Nous rappelons également que les **déjections canines doivent impérativement être ramassées**. Il s'agit simplement d'une question de **civisme et de respect des habitants**.

🚒 **Le passage doit rester libre en permanence**, y compris pour quelques secondes. Cette règle relève du **Code de la route** et permet de garantir l'accès aux habitants, mais également aux **services de secours et d'intervention**.

⚠ Des **contrôles de Gendarmerie** seront mis en place. Les stationnements interdits pourront être **verbalisés, y compris lorsqu'ils ne durent que quelques secondes**.

🙏 Merci à chacun de respecter les lieux, les habitants et les règles de circulation.



NUMÉROS D'URGENCE

DISPONIBLES 24H/24 – 7J/7

Pour les situations d'urgence ci-dessous, contactez directement le service concerné :
vous obtiendrez une réponse plus rapide qu'en passant par la mairie,
qui devra ensuite transmettre votre demande au service compétent.

Ces services sont joignables 24h/24 et 7j/7

URGENCES TECHNIQUES

EAU POTABLE – SAUR
Problème d'eau potable
01 77 78 80 08

ASSAINISSEMENT – SUEZ
Problème ou urgence d'assainissement
09 77 40 11 26

ÉLECTRICITÉ – ENEDIS
Panne ou problème sur le réseau électrique
09 72 67 50 51

INTERNET
En cas de panne :
contactez directement votre opérateur Internet.
VOTRE OPÉRATEUR INTERNET

URGENCES AUX PERSONNES

15 — **SAMU**
Urgence médicale

17 — **POLICE SECOURS**
Danger, agression ou problème de sécurité

18 — **SAPEURS-POMPIERS**
Incendie, accident ou personne en danger

112 — **NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN**
Pour toute urgence nécessitant une intervention rapide

114 — **URGENCES POUR LES PERSONNES SOURDES, MALENTENDANTES OU APHASIQUES**
Numéro accessible notamment par SMS.

La mairie reste à votre écoute pour vos demandes et signalements concernant la commune.

Pour une urgence, privilégiez toutefois le contact direct avec le service concerné afin d'obtenir une prise en charge plus rapide.

Merci !